

Sur la seule réforme sociétale
du quinquennat, la majorité risque de ne pas
engranger le moindre crédit politique

PMA pour toutes: un texte qui ne fait que des déçus

Un parcours sans fin

Deux ans après son examen en Conseil des ministres, les débats sur le projet de loi bioéthique ont démarré lundi dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, pour une troisième lecture. Le texte prévoit notamment l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes.

Caroline Vigoureux

LE TEMPS PASSE ET L'ENVIE n'est plus forcément là. Le projet de loi bioéthique est examiné depuis lundi en troisième lecture dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. C'est le seul et unique texte depuis le début du quinquennat pour lequel le gouvernement n'a pas enclenché la procédure accélérée. « Ça nous fait nous rendre compte des dysfonctionnements et des lenteurs de la procédure normale », soupire une députée de la majorité. « La pédagogie est basée sur la répétition. Là, on est servis. C'est lassant et c'est surtout trop long », souffle le député LREM de l'Hérault, Jean-François Eliaou, l'un des rapporteurs du texte.

L'épopée de ce texte avait démarré à l'été 2019, lors de sa présentation en Conseil des ministres. Depuis, les allers-retours entre l'Assemblée et le Sénat s'apparentent à un dialogue de sourds. « Il y a eu une naïveté étonnante de croire qu'on pourrait obtenir un consensus là-dessus avec le Sénat », remarque le député LREM du Rhône Jean-Louis Touraine, co-rapporteur du texte. Au Palais du Luxembourg, la droite sénatoriale supprime systématiquement la mesure phare du texte - l'extension de la PMA à toutes les femmes - quand la majorité

au Palais Bourbon la rétablit à chaque fois.

A quoi bon ? « Si c'est pour se livrer à un strict rétablissement du texte, il n'y avait aucun intérêt à ne pas engager la procédure accélérée et faire traîner les choses. Dans l'Hémicycle, chacun défend sa partition sans conviction et tout le monde est las », résume le député ex-LREM des Deux-Sèvres, Guillaume Chiche, qui avait coordonné les débats sur ce texte lorsqu'il appartenait à la majorité. Et ce n'est pas fini, le texte doit revenir en troisième lecture au Sénat fin juin, avant que les députés ne disent leur dernier mot lors de son examen le 5 juillet. Sachant que la dernière loi bioéthique prévoyait une révision dans les sept ans à venir, soit au plus tard, en 2018.

Sprint final. Le risque de cette incroyable lenteur, c'est que la seule réforme sociétale du quinquennat Macron ne permette même pas à la majorité d'engranger le moindre crédit politique. Alors, pour tenter de rattraper ce retard, le gouvernement est déjà en train de rédiger les décrets d'application. « On est obligés de faire ça si on veut mettre en œuvre la PMA pour toutes avant la fin du quinquennat », glisse un parlementaire LREM. « L'idée de mettre un enfant né de PMA au crédit du quinquennat est un procédé assez osé », blâme Guillaume Chiche.

Il s'agit de répondre à l'impatience des premiers concernés pour qui le temps est une donnée cruciale. « Les femmes qui ont été soulagées en 2017 ont perdu des chances de réussite, l'horloge biologique continue de tourner. Chaque jour, chaque année qui passe, est une

perte de temps supplémentaire », accuse Guillaume Chiche. « On entretient l'espoir mais on perd en puissance du fait de la lenteur », admet aussi Jean-François Eliaou.

La ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Elisabeth Moreno, promettait fin mai dans *Libération* que les femmes qui le souhaitent pourraient « avoir accès à la PMA » dès le mois d'août. Dans l'hémicycle lundi soir, pour l'ouverture des débats, le ministre de la Santé, Olivier Véran, s'est engagé à ce que les femmes puissent « s'inscrire dans des parcours PMA dès la rentrée ». « Quand on sait le temps que prend tout le parcours de PMA, on sait très bien qu'il n'y aura pas de bébés issus de PMA de femmes qui seront nés avant la fin du quinquennat », balaie une députée LREM investie sur le sujet.

Au fur et à mesure, même les plus fervents défenseurs du texte ont du mal à le faire et le projet de loi ne semble faire que des déçus. « On est restés dans la vision la plus traditionaliste du texte. Cette loi, assez frileuse, ne fait que traduire le décalage entre la société française et les responsables politiques. On se sera arrêté au milieu du gué, ce sera difficile à expliquer aux moins de 40 ans », redoute Jean-Louis Touraine.

Exit la PMA post-mortem comme la reconnaissance des enfants nés de GPA à l'étranger, deux points qui ont longtemps divisé la majorité. Le gouvernement ne veut surtout pas intégrer à ce texte une mesure concernant la GPA de près ou de loin. L'exécutif renvoie à plus tard, plus précisément à la proposition de loi de la députée LREM de l'Isère, Monique Limon, sur la réforme de l'adoption, examinée à l'Assemblée nationale et qui n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour au Sénat...

@CaroVigoureux 

« Les femmes qui ont été soulagées en 2017 ont perdu des chances de réussite, l'horloge biologique continue de tourner »



SIPA PRESS

Devant l'Assemblée nationale lundi, **Olivier Véran** s'est engagé à ce que les femmes puissent « s'inscrire dans des parcours PMA dès la rentrée ».